

CHARTRE DE CONCERTATION DES HABITANTS SUR LES TRANSFORMATIONS URBAINES

« Il suffit de s’y promener pour voir que, du quartier de la gare au centre-ville, des grands ensembles aux Quatre Routes, notre ville se réinvente ».

La ville de La Courneuve évolue considérablement et de grands projets urbains façonnent son nouveau visage, de nouvelles manières d’y habiter et une attractivité regardée par le Territoire et la Métropole.

Face aux transformations urbaines, la ville de La Courneuve doit donc relever de nouveaux défis et donner une place prépondérante aux citoyens dans la construction de la ville de demain.

En matière de concertation, la ville de La Courneuve a toujours insufflé la participation des habitants avec la volonté de permettre une concertation poussée et innovante afin de toucher le plus grand nombre.

Conformément aux engagements pris lors des tremplins citoyens du 19 mars 2016, la ville de La Courneuve inscrit une nouvelle étape en proposant une première charte de concertation citoyenne sur les transformations urbaines et en permettant aux citoyens de prendre part à la réflexion, à la conception et à la mise en œuvre des projets urbains. En cela, elle reconnaît en chaque citoyen son expertise d’habitant ou d’usager, sa légitimité à exprimer ses idées et à les faire partager, sa capacité à proposer et à innover.

Cette charte doit nous permettre de construire ensemble l’avenir de notre ville, d’élargir le champ des pratiques participatives et de structurer l’intervention citoyenne sur les projets urbains.

Nous comptons donc sur chacun d’entre vous pour faire que la parole de toutes et de tous soient au cœur du développement de la ville.

Gilles Poux

Maire et VP à l’aménagement

Corinne Cadays Delhôme

Adjointe à la démocratie participative

Mélanie Davaux

Conseillère déléguée à l’aménagement

Paroles d’habitants

« j’aimerais que la ville nous sollicite d’avantage sur des projets concrets »

« Je veux un endroit vivable, avec un respect des valeurs républicaines auxquelles je suis attachée, et une vie culturelle »

« les décisions prises pour la ville dans le cadre du Grand Paris, ne doivent pas échapper aux habitants »

« la rénovation urbaine va être vécue par les jeunes, or ils ne participent pas aux réunions »

P

réambule

- La charte de concertation des habitants s'appuie sur les valeurs, de respect, de confiance, de solidarité, de laïcité et d'intérêt général.
- La charte de concertation doit être le document de référence sur lequel tous doivent s'appuyer à chaque étape d'un projet urbain.
- La charte de concertation est évolutive et progressive pour s'adapter aux besoins de démocratie participative, à la nature et à l'importance des projets et à leurs contraintes techniques et financières.

P

enser la ville ensemble

C'est travailler en commun avec autour de la table : habitants, élus, techniciens

● Les habitants et le monde associatif

Les habitants s'impliquent pour la construction de la ville de demain, participent à la réflexion et à la conception de projets urbains en exprimant leurs points de vue et en étant force de propositions pour les enrichir.

● Les élus

Les élus sont garants de l'intérêt général. Ils disposent du pouvoir d'arbitrage. Ils doivent s'assurer de la mise en œuvre de la concertation et que les avis ont été pris en comptes. ●

Les instances de démocratie participative

Elles sont le relais privilégié de l'information, du dialogue et du débat. Ces instances mènent un travail de long terme et ont la capacité de synthétiser différentes problématiques. Elles sont représentées dans la nouvelle instance créée en remplacement de la commission extra-municipale PLU.

● Les techniciens et les experts

Ils mettent en œuvre la concertation et apportent une aide à la décision. Ils en assurent le suivi. Ils ont un rôle d'interprète, de facilitateur et aident les différents acteurs à dialoguer.

- La concertation vise à confronter les regards, les expériences, les expérimentations, les points de vue, la vision politique pour enrichir le contenu des projets urbains, faciliter leur appropriation, leur adhésion, et leur réalisation.

- La concertation vise à faciliter la décision politique.

F

abriquer la ville ensemble

- La concertation vise à permettre aux habitants de prendre part aux projets qui les concernent.

Pour cela, la ville s'engage à :

Rendre l'information accessible et compréhensible en

- Informant les habitants de ses intentions ou de ses actions tout au long de la durée du projet en explicitant le calendrier.

- Rendant l'information accessible au plus grands nombres notamment, par le biais d'exposition, de cartes interactives, d'ateliers de concertation, de plaquettes, de journaux spécifiques. En outre la circulation de l'information sera assurée dans Les lieux de démocratie participative (Maison de la citoyenneté, Maison pour tous, Boutiques de quartier) qui seront parties prenantes de la concertation et assureront un lieu de transmission de l'information.

- Rendant l'information compréhensible par toutes et tous en adaptant les supports et les contenus pour qu'ils soient le plus pédagogiques et ludiques possible.

Consulter les habitants en

- Allant au-devant des habitants pour assurer une expression la plus large possible.
- Permettant aux habitants de donner leur avis en diversifiant les formes et horaires de consultation pour s'adapter à la diversité des modes de vie des Courneuvien-ne-s.
- Engageant le dialogue avec les habitants pour échanger sur les questions clé de l'avenir de la ville,
- Mesurant la diversité des positions et le niveau d'acceptation du projet.

Co-élaborer avec les habitants

- Associant les habitants aux différentes phases du projet
- Travaillant sur des thématiques propres aux projets, et pouvoir associer les citoyens à certains jurys.
- Accompagnant les citoyens à produire un avis collectif et argumenté,
- Restituant systématiquement l'avis des citoyens aux instances de validation.

Accompagner les habitants aux transitions urbaines en

- Organisant des moments de formation techniques, pour comprendre les enjeux urbains, sous forme de conférence ou d'atelier de travail
- En rappelant l'histoire du territoire et de son aménagement
- En intégrant des démarches culturelles
- En organisant des moments festifs.
- En proposant un retour d'expérience après chaque concertation.

Suivre et Evaluer

La commission extramunicipale sur le PLU à vocation à devenir l'instance de suivi de la concertation qui sera instituée.

- Elle est chargée d'apporter une réflexion et des propositions sur les modalités de concertation et de circulation de l'information.. Elle évaluera la mise en œuvre de la concertation citoyenne et établira un rapport annuel en formulant des propositions pour la faire évoluer. Elle sera accompagnée par le service de Démocratie participative de la ville.

- Co-pilotée par l'élu-e, à l'aménagement, et l'élu-e à la démocratie participative et d'une représentation du conseil municipal, elle sera composée :

D'habitants : un représentant du conseil des citoyens, un représentant de chaque comité de voisinage, un représentant du comité du droit des femmes, un représentant du tissu économique (commerçant, entreprise), un représentant du tissu culturel, un représentant du conseil consultatif de la jeunesse, un représentant du conseil des sages, un représentant du conseil municipal des enfants, un représentant du tissu sportif,

De techniciens : service démocratie participative, secteur aménagement de Plaine Commune,

D'intervenants extérieurs selon la nature de la concertation,

- Le renouvellement de cette instance s'organise tous les deux ans
- Le secrétariat et les moyens de fonctionnement de la commission seront assurés par la ville de La Courneuve (cabinet et pôle développement du territoire).